

La CNIL décode le Règlement européen sur l'IA



© 2024 Les Echos Publishing

Le RIA constitue la première législation dans le monde à vouloir réguler l'intelligence artificielle (IA). Ce règlement européen vise à encadrer son développement, sa mise sur le marché et l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle qui peuvent présenter des risques pour la santé, la sécurité ou les droits fondamentaux. À ce titre, la CNIL, qui travaille depuis un an sur un plan d'action pour promouvoir une IA respectueuse des droits des personnes et sécuriser les entreprises innovant dans ce domaine, propose une série de questions-réponses sur ce nouveau texte.

Articuler RIA et RGPD

La CNIL propose d'abord une présentation exhaustive du RIA : qu'est-ce que prévoit le règlement IA ? Qui contrôlera l'application du RIA dans l'UE et en France ? Comment la CNIL va-t-elle prendre en compte le RIA ?... Elle s'attache ensuite à expliquer en quoi le règlement IA se distingue du RGPD et en quoi ces deux réglementations se complètent. Car si elles présentent de fortes similarités et une complémentarité, leur objet et leur approche diffèrent. Un tableau récapitulatif des spécificités du RIA et du RGPD permet de mieux appréhender leurs spécificités.

Pour en savoir plus : <https://www.cnil.fr/>

